

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 février 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 27

D25.004

L'an deux mille vingt-cinq,
le onze février,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : ANDRE Sophie, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude (pouvoir à ROCHEREAU-POUGET Bernadette), VALENTIN Christine (pouvoir à LAFON Madeleine), POUDEVIGNE Roger (pouvoir à FABRE Jean), POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence (pouvoir à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme (pouvoir à RODIER Colette), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.004 : TARIFS DES DECHETTERIES POUR LES PROFESSIONNELS

Monsieur le Président précise que le dépôt des déchets en déchetterie par les professionnels leur sont facturés. Il s'avère que certains tarifs pratiqués sur les deux déchetteries gérées par la communauté de communes ; Esclanèdes et Trémolet sont différents.

Aussi il convient de définir des tarifs identiques

La proposition de tarifs adressée avec la convocation est présentée et discutée.

VU la compétence de la communauté de communes en matière de collecte et traitement des déchets et l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BICCL-2024-345-0004 en date du 10 décembre 2025 portant modification des statuts de la communauté de communes Aubrac Lot Causse Tarn,

CONSIDERANT la nécessité d'harmoniser les tarifs pratiqués sur les déchetteries de la communauté de communes,

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

FIXE les tarifs des déchetteries d'Esclanèdes et Trémoulet comme suit :

> **Centre de stockage des déchets inertes**

INERTES		
Nature des déchets	Tarifs	Conditions d'acceptation
Terrassement et déconstruction	3,20 €/t	/
	5,00 €/m ³	
Inertes et Non inertes en mélange	31,65 €/t	
Plâtre	10,55 €/t	

> **Déchèterie**

ENCOMBRANTS		
Nature des déchets	Proposition 2	Conditions d'acceptation
Cartons	Gratuit	Maximum 3 m ³ par semaine Au-delà, installation benne sur site ou autre formule
Ferrailles	1,65 €/m ³	
	9,80 €/t	
Bois	7,30 €/m ³	
Végétaux	8,35 €/m ³	
	55,60 €/t	
Non valorisables (encombrants)	11,95 €/m ³	
	89,45 €/t	

TOXIQUES		
Nature des déchets	Proposition 2	Conditions d'acceptation
Acides et bases	3,00 €/kg	Maximum 10 kg par semaine
Peintures, Solvants	2,10 €/kg	
Phytosanitaires	3,10 €/kg	
Produits de labo (autres toxiques)	6,18 €/kg	
Filtres à huile	1,30 €/kg	
Néons	4,30 €/kg	5 unités par semaine
Aérosols	2,05 €/kg	
Batteries	Gratuit	
Piles et accumulateurs	Gratuit	
Huiles alimentaires	0,50 €/kg	Maximum 10L par semaine
huiles de vidange	Gratuit	avec un seuil de 10L par semaine

MANDATE Monsieur le Président ou le Vice-Président pour mettre en œuvre cette décision et les autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,



La Canourgue, le 19 février 2025,
Pour le Président, par délégation
Le Vice-président,

Jean-Louis VAYSSIER